

Bilan semestriel du contrat de liquidité (version du 7 juillet corrigée)

MANITOU BF
Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 39 548 949 euros
430, rue de l'Aubinière BP 10249
44158 Ancenis Cedex France
857 802 508 R.C.S. NANTES

Ancenis, 15 Juillet 2015

ISIN : FR0000038606

A compter du 25 juillet 2005 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, MANITOU BF a confié à la société PORTZAMPARC SA la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005.

Lors de la mise en œuvre de ce contrat, 700 000 euros ont été affectés au compte de liquidité avec un apport complémentaire de 200 000 euros le 17 juillet 2008.

Bilan Semestriel

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MANITOU BF à PORTZAMPARC SA, à la date du **30 juin 2015**, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- **36 200 titres MANITOU BF**
- **318 103,64 €**
 - o 252 673,64 €
 - o 65 430,00 € (600 parts de FCP ATLQ.TRESOR.C à 109,05 €)